



HAL
open science

Gouvernance sécuritaire micro-régionale et triomphe de la souveraineté. Une autre lecture de la lutte contre le groupe terroriste Boko Haram par les États autour du lac Tchad

Ousmanou Nwatchock a Birema

► To cite this version:

Ousmanou Nwatchock a Birema. Gouvernance sécuritaire micro-régionale et triomphe de la souveraineté. Une autre lecture de la lutte contre le groupe terroriste Boko Haram par les États autour du lac Tchad. *Revue béninoise de science politique*, 2017. hal-01805179

HAL Id: hal-01805179

<https://univ-lyon3.hal.science/hal-01805179>

Submitted on 25 Jun 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Gouvernance sécuritaire micro-régionale et triomphe de la souveraineté. Une autre lecture de la lutte contre le groupe terroriste Boko Haram par les États autour du lac Tchad

Ousmanou NWATCHOCK A BIREMA¹

Résumé :

La mise en place de la Force Mixte Multinationale (FMM) par les États du Lac Tchad est un moment clé de la lutte contre Boko Haram (BH) dans sa perspective expansionniste contre les territoires et les souverainetés respectives du Cameroun, Nigeria, Niger et du Tchad. En fait, en tentant de disqualifier les légitimités territoriales de ces États, BH a simplement réveillé les autorités de ces pays quant à la nécessité d'une consolidation de leurs souverainetés dans leurs périphéries territoriales. A l'observation, le combat de ces États contre BH témoigne d'une reconfiguration circonstancielle de la gouvernance sécuritaire d'une microrégion dont l'histoire a toujours été faite de transactions tant informelles que formelles, et où la pertinence de l'institution étatique est souvent contestable. Dans cet article, nous montrons que la FMM n'est pas seulement la résultante d'un constat de la seule « faiblesse » de ces États, mais aussi un moyen de consolidation et d'approfondissement de la souveraineté afin de limiter la « fuite de la logique étatique » dans les marges territoriales de ces États.

Mots clés : *Boko Haram, Gouvernance sécuritaire, Souveraineté, Lac Tchad, Terrorisme*

Introduction

La transnationalisation du combat terroriste du groupe nigérian Boko Haram (BH) a favorisé la réémergence des thèses sur la fragilité, la faillite ou la faiblesse des États du bassin du lac Tchad². En partant du constat que BH a pu, curieusement, installer son siège dans la partie Est du Nigéria, de nombreux observateurs insistent sur la fragile sanctuarisation par BH de plusieurs poches territoriales de la microrégion lac Tchad, partant du Cameroun au Niger sans laisser le Tchad et le Nigeria lui-même³. Ces analyses mêlent l'idée de la « *fin des frontières* »⁴ à celle du « vide étatique » ou

¹ Doctorant en Science Politique, Université Jean Moulin Lyon3, Chercheur à l'Institut International pour la Francophonie (2IF), France (ousmanoubirema7@yahoo.fr)

²Seignobos Christian, Boko Haram et le lac Tchad. Extension ou sanctuarisation ? , Afrique contemporaine, n° 255 (3), 2015, p. 93-120.

³Voir notamment l'analyse de Higazi Adam et Brisset-Foucault Florence, Les origines et la transformation de l'insurrection de Boko Haram dans le Nord du Nigeria, Politique africaine, n° 130, 22013 (2), p. 137-164.

⁴Badie Bertrand, La fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect, Paris, Fayard, 1995.

« substitution administrative »⁵ pour expliquer la « faillite » du Nigéria, du Cameroun et du Tchad dans la maîtrise respective de leurs territoires nationaux. Pour les tenants de cette perspective, BH est la traduction d'une incomplète appropriation de la souveraineté par ces États, dans la mesure où ceux-ci sont dans l'incapacité opérationnelle de revendiquer une totale projection périphérique de leurs instruments de violence légitime⁶ –armée, gendarmerie, police, etc. En cela, ces analyses concentrent un argumentaire critique sur l'exercice lacunaire de la souveraineté par ces États, tant leurs périphéries territoriales ont historiquement offert les signes d'un abandon, d'une démission de l'État et d'une « fuite de la logique étatique »⁷. Bien entendu, elles sont le prolongement de la thèse du « souverain territorial de type archipelagique »⁸ dont parlait déjà Luc Sindjoun pour caractériser les États d'Afrique noire traversés par un déficit d'occupation administrative de leurs territoires nationaux. Cet argumentaire conserve toute sa pertinence pour autant qu'elle se limite à considérer l'institution étatique africaine dans la rationalité wébérienne⁹, à l'aune de laquelle elle offrirait une rassurante homogénéité et un fonctionnement bureaucratique assez identifiable¹⁰. Et pourtant, il n'en est rien. Les États d'Afrique autour du lac Tchad, autant que l'État africain dans sa globalité, demeurent des États structurellement incomplets¹¹. Les situations de crises politiques y sont à la fois des causes de la faillite et des conséquences de leur faiblesse historique et ontologique. Pour cela, analyser la lutte collective contre BH et ses effets sur la souveraineté des États impliqués revient d'abord à considérer qu'il s'agit bien d'une situation de crise, qui ébranle et éprouve la capacité fonctionnelle des États concernés. En fait, il

⁵C'est la thèse développée notamment par Nkalwo Ngoula Joseph Léa, L'Union Africaine à l'épreuve du terrorisme : forces et challenges de la politique africaine de sécurité, Thinking Africa, Note d'analyse politique n°35 (4), 2016.

⁶ Courtin Nicolas, Comprendre Boko Haram. Introduction thématique, Afrique contemporaine, n° 255 (3), 2015, p. 13-20, p. 13.

⁷Darbon Dominique, Crise du territoire et communautarisme : les nouveaux enjeux idéologiques de l'intégration en Afrique noire, in Bach Daniel (dir.), Régionalisation, mondialisation et fragmentation en Afrique subsaharienne, Paris, Karthala, 1998.

⁸Luc Sindjoun, L'explication de l'Afrique dans la science des relations internationales : tout est possible, *Revue Camerounaise d'Études Internationales*, n° 002, 2009, pp. 7-28, p. 10.

⁹Bennafla Karine, « Les frontières africaines : nouvelles significations, nouveaux enjeux, Bulletin de l'Association de géographes français, 79e année, 2002-2, *Géopolitiques africaines*, pp. 134-146, p. 136.

¹⁰Voir par exemple Bach Daniel, Patrimonialisme et néopatrimonialisme : lectures et interprétations comparées in Bach Daniel, et Gazibo Mamadou (dir.), L'État néopatrimonial. Genèse et trajectoires contemporaines, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2011, pp. 37-78.

¹¹ C'est le sentiment qui transparait de la lecture de Yogo Edouard Epiphane, État fragile et sécurité humaine au sud du Sahara : vaincre la peur et le besoin, Paris, l'Harmattan, 2014. Ce dernier met notamment un accent sur la volatilité des structures étatiques et leur incapacité à rassurer leurs citoyens.

convient de voir que BH, au-delà de sa dimension religieuse ; la plus spectaculaire d'après Elodie Apard¹², met en valeur sa démarche insurrectionnelle et de destruction étatique. Sous cet angle, BH s'affiche être un groupe de contestation des légitimités étatiques, ayant pu transporter ses tentacules au-delà de son site nigérian de départ. Bien entendu, il ne s'agit toutefois pas de le prendre sous le registre d'un mouvement opérant dans la catégorie des « guerres civiles », que l'on pourrait par ailleurs envisager dans une perspective transnationale¹³.

En vérité, si BH est un avatar de la crise des territoires et des souverainetés dans le bassin du lac Tchad, l'aborder dans cette seule perspective de mise à l'épreuve des souverainetés et de la crise de l'unité des territoires nous paraît partiel et parcellaire. Il convient d'en étendre la compréhension par une perspective positive valorisant le combat collectif que mènent les États autour du lac Tchad contre les terroristes de BH. Il faut pour cela partir de l'idée que ces États ont longtemps « isolé » la microrégion lac Tchad au point où elle est lentement devenue un quasi *no man's land* dans lequel l'idée de l'État a progressivement disparu¹⁴ pour laisser la place à une autorégulation de la zone par des acteurs locaux qui transgressent au quotidien les frontières et défient impunément les légalités étatiques respectives (Tchad, Nigéria, Cameroun et Niger). De cette idée, on tentera de renouveler l'approche analytique de la lutte contre BH en mettant en valeur la possibilité de consolidation des souverainetés par les États qui y sont engagés. En effet, il faut expliciter la notion de souveraineté dans le cas des pays tels que ceux du bassin du lac Tchad, essentiellement représentatifs de « systèmes pénétrés », c'est-à-dire des États « *non seulement ... soumis à des contraintes sociales transnationales, mais à qui échappent encore certains attributs essentiels de l'autorité gouvernementale* »¹⁵. C'est la question de leur double passivité interne et externe. Ici, ces États sont en réalité des « sociétés en transition » où, le « *processus général de changement* »

¹² Apard Elodie, Boko Haram, le jihad en vidéo, Politique africaine, n° 138 (2), 2015, p. 135-162.

¹³ Se référer à l'analyse critique de Batchom Paul Elvic, La guerre civile "transfrontalière" : note introductive et provisoire sur les fortunes contemporaines de la guerre civile, Politique et Sociétés, vol. 35, n° 1, 2016, p. 103-123.

¹⁴ Seignobos Christian, op. cit., p. 94.

¹⁵ Hirsch Mario, La situation internationale des petits États : des systèmes politiques pénétrés. L'exemple du Benelux, Revue Française de Science Politique, 24^{ème} année, n°5, 1974, pp. 1026-1055, p. 1043.

dont parlait Deutsch¹⁶ n'a pas encore suffisamment opéré le passage d'une logique de gouvernance informelle à celle formelle (moderne, bureaucratique) qui donnerait plein sens à la notion de souveraineté. Il demeure donc une situation de gouvernance mixte basée sur la coexistence d'un « régime d'allégeance étatico-insulaire »¹⁷ et d'une absence d'autorité souveraine aux marges des territoires. La souveraineté ici s'analyse donc en fonction de la dose de responsabilité avec laquelle les gouvernants s'expriment au quotidien, dans la jouissance des attributs de la souveraineté.

Ainsi, il n'y a de souveraineté que parce que certaines responsabilités comme la sécurité, l'ordre public, les besoins sociaux de base et la régulation étatique de la société sont assurés de manière efficace par l'État. La souveraineté ici est donc davantage une capacité étatique à assurer des fonctions régaliennes internes, afin d'entretenir le lien social et républicain qui unit les populations à leurs États respectifs. Cette considération de la souveraineté est dite responsable et opérationnelle par Laïdi¹⁸.

Dans cette étude, l'observation du combat contre BH autour du lac Tchad nous permet d'appréhender un triomphe de la souveraineté, en relativisant le « déclassement » de l'institution étatique tant proclamé dans la zone. Cela passe justement par une posture phénoménologique ; c'est-à-dire celle de la réalité vécue sur le terrain de la lutte antiterroriste par les États du lac Tchad, au lieu de se contenter de l'option téléologique habituelle, qui pourrait aligner la souveraineté des États africains au même rang que celle des États occidentaux, plus structurés et mieux organisés¹⁹. De là, en se mobilisant collectivement au sein de la Force Multinationale Mixte (FMM)²⁰ depuis 2015, les pays du bassin du lac Tchad ont

¹⁶Deutsch Karl, *Social Mobilization and Political Development*, *American Political Science Review*, n°55 (3), 1961, p. 493-514.

¹⁷Le fait que l'État se vive et se manifeste essentiellement dans les centres urbains, alors que les zones reculées aux frontières sont souvent retranchées loin des canons étatiques de gouvernance quotidienne.

¹⁸Laïdi Zaki, *La grande perturbation*, Flammarion, Paris, 2004, p. 74.

¹⁹Lire à ce sujet Dubuy Mélanie, *États fragiles et droits de l'homme*, *Civitas Europa*, n°28 (1), 2012, pp. 35-54, p. 47.

²⁰Composée du Cameroun, du Tchad, du Nigeria et du Niger et du Bénin, la FMM est un dispositif offensif et de stabilisation ayant pour objectif la lutte contre BH et tous les groupes terroristes reconnus comme tels dans les pourtours du lac Tchad.

consacré une démarche sécuritaire vouée à colmater leur déficit stratégique face à l'insécurité qui frappe la zone du lac Tchad. Loin de n'être qu'un instrument opérationnel et stratégique ponctuel pour ces États, la FMM est au fond l'expression visible d'une volonté de ces États de « reconquérir » leurs morceaux de territoires périphériques afin d'y redéployer l'État dans ses dimensions symboliques et matérielles. L'axiologie sécuritaire trouve ainsi dans cette microrégion un terroir favorable d'objectivation de l'argumentaire sur l'approfondissement de la souveraineté, à travers une progressive « *démarginalisation* » politique des périphéries territoriales des États jouxtant le lac Tchad et une réinvention opérationnelle de l'expression de la puissance publique par ces États ; lesquels ne se privent pas de réorganiser leurs stratégies d'occupation de leurs marges territoriales respectives.

I- Lutte anti-Boko Haram et « démarginalisation » politique des périphéries territoriales des États autour du lac Tchad

La mobilisation des États du bassin du lac Tchad au sein de la FMM a marqué une étape décisive dans la lutte contre BH, puisqu'elle a « *contribué à une relative amélioration de la situation sécuritaire dans plusieurs zones du bassin du lac Tchad* »²¹. Si on peut croire que sa mise en service est la traduction réelle d'une « *communauté de sécurité* » ; dans la mesure où elle valide une posture sous-régionale de « *transcender la seule responsabilité des États* »²² pour résoudre un problème de sécurité transnationale tel qu'il se pose avec BH au niveau de cette microrégion, il convient d'y voir aussi une mécanique stratégique de recouvrement des marges territoriales de chacun des États impliqués. En effet, il faut rappeler que la montée en puissance de BH a été rendue possible par l'insuffisante projection territoriale, symbolique et matérielle des États entourant le lac Tchad, en particulier le Nigéria. C'est qu'à un moment donné, le gouvernement du Nigéria avait perdu toute légitimité dans l'exercice de l'autorité étatique et l'emploi de son monopole de violence légitime à la wébérienne. De là, Boko Haram a utilisé les répressions massives, les destructions de ses mosquées et les exécutions sommaires de

²¹Radio France Internationale (RFI), 2016, Niger : État d'urgence prolongé à Diffa et nouvelle opération contre Boko Haram, 30 juillet, disponible sur http://www.rfi.fr/afrique/20160730-niger-etat-urgence-prolonge-nouvelle-operation-contre-boko-haram-diffa?ref=tw_i.

²²David Charles-Philippe, La guerre et la paix. Approches et enjeux de la sécurité et de la stratégie, Paris, Presses de Sciences Po, 2012, p. 290.

certaines de ses membres par la police nigérienne dès 2009, pour intensifier ses attaques et se présenter comme une victime des injustices du gouvernement central nigérien²³. Curieusement, les gouverneurs des États de Gombé, de Bauchi et de Borno ont préféré « *présenter des excuses par écrit* » à BH pour les torts qu'ils leur ont fait subir²⁴.

Une telle attitude a accéléré la « débâcle » de l'État nigérien et donné du zèle aux membres de BH qui vont étendre leurs combats à plusieurs zones du lac Tchad, vers le Niger et le Cameroun essentiellement. Dans le premier cas, BH a pu engager des attaques à la frontière nigériano-nigérienne à Diffa, obligeant le gouvernement du Niger à fermer à plusieurs reprises la frontière dès 2012. Dans le second cas, les villes de Banki et Amchidé ont été victimes de nombreuses attaques de BH dès 2012, avec un paroxysme atteint le 13 février 2013 avec l'enlèvement d'une famille française (famille Moulin Fournier) au sud du Parc de Waza à l'extrême-Nord du Cameroun²⁵. Cette sédimentation des poches de combat par BH avait pour ambition non seulement d'élargir sa base d'influence sociale et de recrutement de ses adeptes, mais aussi d'étendre son sanctuaire, au-delà du Nigéria²⁶. En cela, la microrégion lac Tchad est (logiquement) devenue le refuge de ces entrepreneurs criminels qui ont su profiter du « recul des États » pour instaurer des logiques para-étatiques de régulation sociale où se mêlent grand banditisme, criminalité transfrontalière, terrorisme et piraterie maritime qui, combinés prolongent « *l'arc d'instabilité* » (expression utilisée par l'ONU en 2013)²⁷ qui couvre désormais le Sahara et le sahel.

À partir de ce tableau, l'argument de la « *fuite de la logique étatique* »²⁸ paraît fondé, puisqu'il semble évidemment révéler une « absence d'États », vu que ceux-ci se retrouvent dans l'incapacité de pourvoir aux besoins sociaux de base de leurs

²³Higazi Adam et Brisset-Foucault Florence, op. cit., p. 159.

²⁴Idem, p. 153.

²⁵Guivanda Raoul, Amchide : 31 membres de Boko Haram livrés au Nigeria, L'Œil du Sahel (Yaoundé), 27 décembre 2012.

²⁶Seignobos Christian, op. cit., p. 115.

²⁷UN, Department of Public Information, Document SC/11004, 13 mai 2013.

²⁸Darbon Dominique, Crise du territoire et communautarisme : les nouveaux enjeux idéologiques de l'intégration en Afrique noire in Bach Daniel (dir.), Régionalisation, mondialisation et fragmentation en Afrique subsaharienne, Paris, Karthala, 1998.

populations²⁹. L'idée consiste alors à dire rapidement que si BH a pu recruter et se domicilier avec facilité dans le bassin du lac Tchad, c'est parce que les dirigeants des différents États ont pratiqué une « *redistribution inéquitable des ressources* »³⁰ et procédé par une extrême « *marginalisation des zones périphériques* », laquelle favorise l'endoctrinement et l'enrôlement dans les rangs de BH³¹. Un tel argumentaire, pour autant qu'il résiste à la réalité du terrain, se heurte à la nature même des sociétés politiques concernées. A la vérité, point n'est besoin de rappeler que du Cameroun au Nigeria et du Tchad au Niger les zones-frontières, du fait de leur marginalisation politique et administrative, ont souvent traduit la dimension insulaire de la souveraineté de ces États. Le caractère assez « *artificiel* » des frontières³² n'a jamais été comblé par une rationalité fonctionnelle de l'ensemble de la microrégion lac Tchad, puisque de nombreuses zones échappent souvent au contrôle des pouvoirs centraux des États concernés³³. La souveraineté ici s'est souvent exprimée suivant une logique de discontinuité entre les centres administratifs et les périphéries oubliées qu'incarnent les zones-frontières comme celle du lac Tchad. Cette microrégion est l'exemple parfait d'une périphérie collective où les États riverains ont brillé par leur retranchement politique au point d'y instaurer une « *gouvernance par embuscade* », consistant à n'occuper la zone qu'en cas de menace sérieuse contre la sécurité collective ou l'intégrité territoriale de l'un des États³⁴. Ainsi, par le truchement de la lutte contre BH, la FMM offre à ces États l'opportunité de procéder à une réintroduction matérielle et symbolique de la violence légitime et de la souveraineté dans cette microrégion. Il s'agit nettement d'une sorte de « *démarginalisation politique* » du bassin du lac Tchad, où l'idée de souveraineté

²⁹Lire Koundy Aminou Amadou, Boko Haram, l'histoire d'une méconnaissance des droits de l'homme, 2016. Disponible sur http://www.irenees.net/bdf_fiche-analyse-1082_fr.html#iref:29.

³⁰C'est la thèse développée notamment par Ndenkop Olivier, dans le Journal de l'Afrique n°003 du 02 octobre 2014. Disponible sur www.michelcollon.info/Boko-Haram-le-bras-arme-de-l.html.

³¹Pérouse de Montclos Marc-Antoine, Boko Haram et le terrorisme islamiste au Nigéria : Insurrection religieuse, contestation politique ou protestation sociale ?, Question de Recherche, n° 40, juin 2012.

³²Christian Bouquet, L'artificialité des frontières en Afrique subsaharienne, Les Cahiers d'Outre-Mer, n° 222, 2003(4/6), p. 3. Consulté le 28 février 2016. Sur <https://com.revues.org/870>.

³³Goodluck Jonathan, Presidential Address by President Goodluck Jonathan on the Declaration of a State of Emergency in Borno, Yobe and Adamawa States, 14 mai 2013, <<http://saharareporters.com>>, document video.

³⁴ En revenant justement à l'analyse de l'ISS mentionnée plus haut, on rappellera que l'idée d'une Force Multinationale dans cette zone remonte à 1994, dans la perspective de la lutte contre le grand banditisme et la criminalité transfrontalière, à l'initiative de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT). Ce n'est qu'en 1998 qu'elle sera mise en place, sans le Cameroun qui avait des relations tendues avec le Nigéria. Le Sommet des chefs d'États de la CBLT du 30 avril 2012 0 Ndjamena a simplement permis de réactiver cette force et d'étendre son action à la lutte contre BH.

fait son retour à travers la reconquête des marges territoriales et le renouvellement des allégeances citoyennes.

I.1- La réintroduction de l'État ou l'État ressuscité ?

La FMM a permis à la zone du lac Tchad sous emprise de BH de revivre la « violence légitime » dans le sens le plus réaliste de sa considération. En effet, à la « fuite » historique de l'État dans cette zone, s'est substitué progressivement le retour de la puissance publique. Celle-ci se concrétise à travers la mise en réseau, par l'ensemble des États du lac Tchad, des politiques publiques de l'ordre et de la sécurité compatibles avec la menace terroriste BH. C'est qu'à la vérité, BH, sur la base de sa volonté de sanctuariser la zone, a permis à ces États de se rendre compte de la nécessité de protéger l'intégrité de leurs territoires respectifs.

En observant qu'il y a une progressive réappropriation locale du contrôle territorial, on peut se rendre à l'évidence que les États du pourtour du lac Tchad tentent de reconfigurer le rapport de force face aux terroristes de BH. Il s'agit logiquement d'une façon de consolider l'exercice de la souveraineté aux marges territoriales. Non seulement cela passe par le redéploiement de leurs instruments de puissance publique (armée, police, gendarmerie, médias publics, etc.), mais aussi par une réappropriation étatique des politiques publiques dans le domaine de l'ordre et de la sécurité. La situation évolue néanmoins d'un pays à l'autre.

Ainsi, le Cameroun a dû redynamiser son commandement territorial en procédant à la réorganisation partielle de la carte territoriale du commandement terrestre en créant une Région militaire au Nord. Manifestement, il s'agissait-là d'un réajustement de l'emploi des forces de défense et de sécurité, dans un contexte nécessitant une présence et une affirmation ostentatoire de la contrainte étatique dans une zone menacée, servant de base arrière pour BH. Au passage, l'État du Cameroun va engager les opérations *Alpha* du BIR –Alpha et *Émergence 4* conduite par la quatrième Région Militaire Interarmées de l'armée régulière. Ce dispositif de réintroduction de l'État sera renforcé par une opération conjointe Cameroun-Tchad dénommée *Logone* en 2015. Par ailleurs, le gouvernement camerounais a renforcé la région de l'Extrême-Nord d'une quatrième Région de gendarmerie (RG4), accompagnée d'une autre région de gendarmerie spécialement créée dans la ville

sensible de Kousseri. Dans le même cheminement, l'on a procédé à l'activation de plusieurs Brigades d'Infanterie Motorisées (BIM) dont le quartier général sera transféré dans la ville de Kousseri, afin de ratisser en permanence la ville de Kousséri et ses environs. Sur le plan matériel et symbolique, une redéfinition conséquente des missions de l'armée a été faite, transformant celle-ci en un « agent social » par ses interventions en faveur des populations notamment dans la distribution de vivres alimentaires, de médicaments, la construction de diverses infrastructures destinées au désenclavement de la zone concernée.

Du côté du Nigeria, l'arrivée au pouvoir du Président Buhari en avril 2015 est considérée comme l'ère de la véritable prise de conscience en la matière. Ce dernier a fait de l'éradication de BH un défi majeur. Pour cela, il va s'attaquer, certes avec des difficultés internes à l'armée (népotisme, corruption, complicités avec BH) de manière directe à BH en créant un Centre opérationnel de l'armée à Maïduguri tout en renforçant la présence militaire autour des bases connues de BH³⁵, notamment dans la ville de Garbaru et la forêt de Sambissa.

Pour le Tchad, le problème de la reconquête des marges territoriales s'est posée autrement car ce pays s'est engagé dans la traque des terroristes de BH alors même que son territoire ne constituait pas, *ab initio*, une cible terroriste. Le Tchad entre dans la bataille anti-BH le 7 janvier 2015, suite à l'appel du Président camerounais, Paul Biya. Non seulement, les troupes tchadiennes franchissent rapidement la frontière camerounaise pour appuyer la stratégie du Bataillon d'Intervention Rapide du Cameroun, mais aussi elles passent immédiatement au Nigeria afin de reprendre la ville de Garbaru aux mains des terroristes de BH. Elles profitaient utilement là de leur droit de poursuite avec le Nigeria ; chose que ne pouvait initialement faire le Cameroun. Techniquement, le facteur déclencheur de l'engagement du Tchad est la prise par BH de la ville de Baga, à la frontière tchadienne. Pour le Tchad, la capitulation de cette ville et la récupération du matériel militaire nigérian par les terroristes annoncent une volonté des terroristes de passer la frontière et attaquer le territoire tchadien. Alors, mieux vaut prévenir que guérir ! Le Tchad opte alors pour une posture stratégique proactive et préventive, consistant à

³⁵ Seignobos Christian, op. cit., p. 98.

anticiper l'arrivée des terroristes et à enrayer leur avancée par une coalition d'actions militaires avec le Cameroun et le Nigéria. Ces entreprises individuelles vont aboutir à une action collective, matérialisée par la Force Mixte Multilatérale (FMM). Pour les dirigeants des États du bassin du lac Tchad, le recours à cette FMM n'est rien d'autre qu'une propagande stratégique de reconquête tant de la crédibilité que de la souveraineté aux marges territoriales. A ce jour, même s'il est difficile de faire un bilan précis de la FMM, il convient de noter que ses différents secteurs (Mora au Cameroun, Baga-Sola au Tchad, Baga au Nigéria et Diffa au Niger) ont mené de nombreuses actions qui ont déstabilisé BH, découragé plusieurs de ses partisans, arrêté de nombreux membres, détruit plusieurs de ses « bases » et permis la réinstallation de l'État à plusieurs niveaux au Nigéria, au Cameroun et même au Tchad et au Niger. Dans les faits, il faut dire que la FMM rencontre la difficulté de coordination avec les contingents militaires nationaux. Néanmoins, on peut relever à son crédit ces quelques opérations que nous rapporte l'International Security Study dans son rapport du mois d'août 2016 : du 11 au 14 février 2016, intervention dans la ville nigériane de Ngoshe (Opération Arrow Five) ; le 24 février 2016, intervention dans la ville de Kumshe au Nigéria près de la frontière camerounaise, considérée comme une base arrière de Boko Haram ; le 16 mars 2016, intervention dans les localités camerounaise et nigériane de Djibrili et de Zamga (Opération Tentacule) ; et celle du 10 au 16 mai 2016 dans la forêt de Madawya au Nigéria, action dirigée conjointement par des éléments du secteur n° 1 de la FMM, des soldats de l'opération camerounaise Émergence 4 appuyés par l'armée nigériane. Ces informations confirment le caractère opérationnel du secteur n° 1 de la FMM. Des actions ont ainsi été menées sur plusieurs axes, à la frontière nigéro-nigériane et autour du lac Tchad. L'entrée de soldats nigériens en territoire nigérian dès la fin du mois de juillet 2016 a permis de libérer des villes frontalières à partir desquelles des éléments de Boko Haram lançaient des attaques, particulièrement celle de Damasak.

Cette reconquête collective n'a pas pour finalité de dissoudre la microrégion dans une sorte de « *copropriété* » pour ces États. Elle constitue plutôt une démarche collective de sécurisation des acquis politiques ; notamment les frontières nationales respectives. Certes, à ce jour, son efficacité se heurte encore à des problèmes de coordination et de confiance. En fait, jusqu'à ce jour, il n'existe pas une logique d'automatisme dans la mobilisation de la FMM. La plupart du temps, les États

se réfèrent à leurs rapports bilatéraux pour attaquer BH, sans forcément recourir à la FMM qui, pourtant, a été faite pour cela.

En second lieu, on peut relever dans les mesures spéciales prises respectivement par le Nigéria, le Cameroun et le Tchad une modalité de reprise en main du contrôle des libertés publiques. Ainsi, notons que tous les États du bassin du lac Tchad ont eu recours à des mesures de sécurité exceptionnelles, sous le régime de l'État d'urgence, dans les zones frontalières jouxtant le lac Tchad. Bien entendu, cette mesure dérogatoire aux régimes ordinaires des libertés constituait un acte de police administrative permettant à chaque État d'accroître le pouvoir de l'État et de l'administration dans le contrôle quotidien des libertés individuelles. C'est le Nigéria, qui le premier, prendra dès 2012, l'État d'urgence dans les États du Borno, Yobo et Adamawa. Non seulement il y aura reconduction régulière de cette mesure par l'ancien Président Goodluck Jonathan, mais aussi la mesure sera reprise et amplifiée par le nouveau Président Mohamadou Buhari immédiatement à son arrivée au pouvoir en 2015. Le Niger fera de même et se distinguera par ce que nous croyons être une « pratique administrative désordonnée »³⁶ dans la mise en œuvre de l'État d'urgence par les autorités locales à Diffa³⁷, en l'absence d'un encadrement juridique assez clair pendant les arrestations des présumés membres de BH. Du côté du Tchad, la lutte contre BH a permis à l'état de réintroduire la peine de mort dans la législation et de l'appliquer contre de nombreux membres de BH, suite à des procès, parfois, expéditifs. Au Cameroun, la situation est pratiquement similaire à celle du Tchad, dans la mesure où le gouvernement a procédé à une réforme expéditive de la législation en faisant adopter la loi antiterroriste³⁸, dans laquelle une compétence spéciale est reconnue au tribunal militaire et la peine de mort actualisée en cas de jugement pour actes de terrorisme ou de complicité dans ce sens. La pertinence de toutes ces mesures de répression se heurte à deux obstacles tout de même. L'un, subjectif, se rapporte à la psychologie des adeptes de BH ; puisque la peine de mort peut être utilisée par ce derniers comme un non-événement car le résultat est le

³⁶En raison notamment de la surenchère locale à Diffa dans la mise en œuvre de l'État d'urgence. Les autorités locales de Diffa prenaient des mesures plus drastiques que celles prescrites par le décret établissant l'État d'urgence.

³⁷Commission Nationale des Droits de l'Homme du Niger (CNDH, Niger), Rapport sur la situation de la région de Diffa, 20 juin 2015.

³⁸C'est la loi n°2014/028 du 23 décembre 2014 portant répression des actes de terrorisme. Cette loi prévoit notamment la peine de mort pour toute personne reconnu coupable d'actes terroriste et institue une telle procédure devant le tribunal militaire.

même que celui de leur engagement au sein de BH (en s'engageant, ils sont conscient de l'éventualité de la mort et la recherchent même pour obtenir le statut de martyrs selon leur idéologie). L'autre objectif, a trait au respect des droits de l'homme par les armées et les autorités judiciaires de ces États.

Ainsi, si on peut reprocher à ces États une sorte de « *bricolage dans la répression* »³⁹, compte tenu de la violation régulière des droits de l'homme et des multiples cas d'exécutions sommaires, il semble que « *les États du bassin du lac Tchad n'ont en réalité pris aucune mesure d'encadrement des procédures meurtrières utilisées dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Ils n'ont pas non plus veillé au principe d'imputabilité de la part des auteurs de ces actes, présentés plutôt comme des héros ; le droit suprême à la vie y est très souvent atteint dans l'impunité la plus absolue sous le couvert de la lutte anti-terroriste* ». Simplement, nous croyons plutôt y voir une tentative de reprise en main du contrôle symbolique et matériel de la situation sécuritaire autour du lac Tchad. Loin de croire que « *ces États sont dépassés* » comme le soutient Nkounky, nous y voyons une tardive prise de conscience sécuritaire et une démarche rocambolesque de reconquête des périphéries territoriales respectives, afin de limiter l'ambition de disqualification et de déclassement des États tels que souhaités par BH. Ce dernier « *ne tolère simplement pas l'État laïque et le pluralisme religieux* »⁴⁰ tels que portés par les gouvernements respectifs des États du Bassin du lac Tchad.

A notre sens, ces mesures réactionnaires des États du lac Tchad traduisent fondamentalement un système de prise en compte des problèmes politiques par un pilotage centraliste et monopoliste de l'action publique sécuritaire au Cameroun, au Nigéria, au Tchad et au Niger. Cette posture renouvelle l'analyse de Patrick Hassenteufel⁴¹, qui voit dans une telle attitude la situation d'un *État en action*, prenant des actes, des décisions, des lois, indépendamment des retombées

³⁹L'expression est utilisée pour traduire le caractère improvisé et peu coordonné des mesures de répression utilisées dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Voir Nwachock A Birema Ousmanou, La politique publique de l'ordre et de la sécurité au Cameroun en situation de terrorisme de Boko Haram : entre monopole étatique, coopération internationale et ouverture au privé, Communication au Colloque International de Science politique de l'ABSP, Mons-Belgique, les 03 et 04 avril 2017.

⁴⁰ Higazi Adam et Brisset-Foucault Florence, op. cit., p. 141.

⁴¹ Hassenteufel Patrick, Les groupes d'intérêt dans l'action publique : l'État en interaction, Pouvoirs, n°74, 1995, pp. 155-168.

sociales. Des mesures telles que l'interdiction du voile intégral, la fouille par corps, les contrôles d'identité par les militaires, la fermeture administrative des débits de boisson et toutes les autres mesures de sécurité qui ont intégré çà et là des situations d'État d'urgence vont dans ce sens. Elles valident d'une certaine manière l'argument du redéploiement de l'autorité symbolique sur les populations vivant dans ces périphéries du lac Tchad.

I.2- Le renouvellement des allégeances citoyennes

Le second axe de la « *démarginalisation* » politique des périphéries territoriales des États du lac Tchad en situation de terrorisme BH est la lente reprise en main de la question de la citoyenneté. Autant que le territoire lui-même qui a subi le recul de l'État administratif, les populations qui l'habitent sont souvent dans un rapport discontinu et de désenchantement face à leurs États. D'une part, elles se meuvent souvent sans véritable attache citoyenne, et d'autre part elles se retrouvent souvent soumises à l'influence médiatique, culturelle et administrative des États voisins que celui de leur véritable nationalité. A la frontière Cameroun-Nigéria par exemple, Paul-Elvic Batchom relève exactement que les « *populations utilisent la monnaie nigériane, captent les médias audiovisuels nigériens et partagent les mêmes langues, le kanouri et le haoussa en l'occurrence* »⁴². Cette situation est la résultante d'une « faillite collective » des États dans l'articulation d'une véritable « politique des frontières », dans une zone du lac Tchad où la configuration sociale et culturelle facilite les transactions interethniques, trans-ethniques et transnationales⁴³. Cela a pu accélérer la divulgation de l'idéologie insurrectionnelle de BH et l'intériorisation massive d'un « désamour » de l'État laïc au profit de BH ; étant donné que ses adeptes se reconnaissent comme des « *akhi'i* » (frères en religion) au-delà de leur identité ethnique.

C'est dire que BH a su utiliser un registre discursif brandissant la religion pour mieux élargir son spectre de recrutement de ses adeptes et valider sa logique d'une

⁴²Batchom Paul Elvic, 2016, La guerre civile "transfrontalière" : note introductive et provisoire sur les fortunes contemporaines de la guerre civile, Politique et Sociétés, vol. 35, n° 1, 2016, p. 103-123, p. 118.

⁴³Voir l'analyse de Mveng Engelberg, et Beling-Nkoumba Daniel, Manuel d'histoire du Cameroun, Éditions du CEPER (Centre d'édition et production pour l'enseignement et la recherche), Yaoundé, 1993.

mutation du sentiment d'allégeance des populations à leurs États respectifs. Sauf que ses méthodes coercitives et assez barbares ont contraint des centaines de milliers de personnes à quitter leur cadre de vie habituel pour se réfugier utilement dans l'un ou l'autre pays concernés. Ces mouvements de personnes ne se sont pas toujours faits dans une cohérence politique et une coordination administrative des États. Les populations se sont parfois « débrouillées » seules, avant de recevoir l'aide des autorités étatiques. Simplement, à la faveur de la prise de conscience des gouvernements respectifs du Cameroun, du Nigéria, du Tchad et du Niger, le contrôle des flux de réfugiés est devenu, à la fois, un élément de redistribution des responsabilités entre ces différents États et une opportunité de réinstallation de l'allégeance citoyenne entre ces réfugiés et leurs États d'appartenance. C'est le sens à donner aux « transactions » organisées sous la houlette du HCR entre le Cameroun et le Nigeria, le Cameroun et le Tchad, le Tchad et le Nigeria, le Niger et le Nigeria en vue d'assurer les retours réciproques de ces réfugiés dans leurs pays d'origine en 2015 et 2016. Au-delà de l'aspect humanitaire qui pouvait justifier ces « transactions » ; compte tenu de la responsabilité de protéger que doit assumer chaque État sur sa population, il y a là comme une sorte de reconsolidation du lien de nationalité pour chacun des réfugiés. Techniquement, le retour des réfugiés peut s'analyser comme une modalité de fermentation de la souveraineté sur ces derniers, désormais sortis d'une situation de « *quasi humiliation* » que représentait leur présence hors de leurs États de nationalité. Cette « reconquête du sentiment d'appartenance nationale » chez les réfugiés de BH traduit, à notre sens, une posture psychologique, destinée à « *regagner les cœurs* » de ces personnes, mises en débandade à la fois par les exactions de BH et par l'incapacité de réaction rapide de leurs États.

En outre, les États du lac Tchad ont « profité » de la lutte contre BH pour renforcer la protection de leurs états civils respectifs, à travers de nombreuses mesures portant sur la gestion de la Carte Nationale d'Identité (CNI) et la délivrance des actes de naissance. Prenons ici le seul cas du Cameroun : l'État a réorganisé, sur l'étendue du territoire, des contrôles systématiques d'identité en mobilisant l'argumentaire antiterroriste. L'extension d'une telle mesure à tout le territoire national montre que BH a éveillé la curiosité de l'administration quant à la régulation sérieuse de la politique de délivrance de la nationalité et de sa sécurisation. Notons au

passage que de nombreuses personnes appartenant à BH ont été arrêtées en possession de plusieurs pièces d'identité de nationalités différentes ; ce qui a perturbé largement la répression et installé du doute dans l'efficacité du renseignement camerounais en matière de sûreté sur son territoire. Par ailleurs, l'administration territoriale du Cameroun a accéléré le processus de « biométrisation » du fichier de l'identité nationale afin de limiter au maximum les risques d'usurpation d'identité comme le faisaient de nombreux criminels ordinaires et ceux proches de BH⁴⁴. La situation est d'ailleurs pareille dans les autres pays du lac Tchad, menacés autant par BH. Le moins qu'on puisse dire est que les résultats d'une telle démarche ne sont pas encore plausibles à ce jour. Mais les administrations respectives affirment que la mesure est, et demeure, efficace dans la lutte anti-BH et la reprise en main du contrôle des flux de personnes dans cette zone et au-delà.

Quoi qu'il en soit pour l'instant, il nous semble que la reconquête des souverainetés autour du lac Tchad fait son chemin. À travers la question des réfugiés et la sécurisation de l'état civil, les États du lac Tchad tentent de reconstituer chacun leurs souverainetés, aux sens symbolique et matériel du terme. Il s'agit de remettre un minimum de cohérence dans l'articulation des trois institutions fondamentales de l'État à savoir : le territoire, la population et l'autorité souveraine d'un gouvernement. Même si cela se fait dans une relative coopération interétatique, il n'est pas exclu d'imaginer, chez certains comme le Tchad, des intentions de captation de privilèges symboliques et militaires, en vue de la reconfiguration à venir des rapports de forces (de puissance) dans la zone⁴⁵. Pour l'instant, la finalité est de sortir la zone du lac Tchad de sa marginalité administrative et de reconstituer la part de chaque souveraineté dans la zone.

⁴⁴ Lire sur http://www.cameroun24.net/actualite-cameroun-Cameroun_3A_une_carte_d_27i_de_nti_te

⁴⁵ Cette éventualité est très présente chez Châtelot. Voir Châtelot Christophe, Pourquoi le Tchad s'engage dans la lutte contre Boko Haram, 2015, sur http://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/02/06/pourquoi-le-tchad-s-engage-dans-la-lutte-contre-boko-haram_4571142_3212.html.

II- Boko Haram, un prétexte de réinvention de l'exercice de la puissance publique par les États du lac Tchad

En plus de la « démarginalisation » des périphéries territoriales telle que nous venons de le voir, la lutte contre BH autour du lac Tchad a permis aux États impliqués de réinventer la « *projection périphérique* »⁴⁶ de leurs puissances publiques respectives.

En fait, la tentative de sanctuarisation⁴⁷, quelque peu désordonnée, de la zone du lac Tchad par BH et la mise en déroute de nombreuses représentations étatiques du Nigeria et du Cameroun par ce groupe terroriste ont démontré qu'il y a une sorte d'abandon de la zone. Et BH, depuis notamment mai 2015, « *semble vouloir s'implanter dans la cuvette nord du lac à cheval sur les frontières du Niger, du Tchad et du Nigeria* »⁴⁸. L'argument de « l'abandon » est d'ailleurs l'un des leitmotivs d'engagement de plusieurs membres de BH. Ceux-ci pensent, à travers un discours « purificateur » instrumentalisant le Coran, « *combattre contre des gouvernements qui les ont délaissés* »⁴⁹. Ils tentent, à travers BH, d'exploiter le rôle fédérateur de la religion musulmane afin de combler ce « vide administratif », vu que les centres de pouvoir se cantonnent dans les villes capitales au détriment des périphéries. Cette discontinuité, qui rappelle la thèse du « *souverain territorial de type archipélagique* » de Luc Sindjoun⁵⁰, traduit aussi une « *démission* » des États respectifs dans leur matérialité quotidienne auprès des populations.

Théoriquement, la question de la souveraineté ici devrait s'analyser à partir de son application aux États dits « faibles », à l'image de ceux de la zone du lac Tchad qui nous intéressent. C'est en considérant que ces États sont « fragiles » et « faibles » qu'on se rendra à l'évidence que leur lutte collective contre BH est une modalité contre-insurrectionnelle de redéploiement de leurs puissances publiques respectives. Mais il faut commencer par préciser la notion même de souveraineté à ce niveau. Celle-ci s'entend dans sa dimension positive telle que l'a posée Robert

⁴⁶Mandjem Yves Paul, Les sorties de crise en Afrique. Le déterminisme relatif des institutions de sortie de crise en Afrique, Tome 1, L'Harmattan, Louvain-La Neuve, 2015, p. 18.

⁴⁷Batchom Paul Elvic, op. cit., p. 117.

⁴⁸Seignobos Christian, op. cit., p. 112.

⁴⁹Batchom Paul Elvic, op. cit., p. 118.

⁵⁰Sindjoun Luc, L'explication de l'Afrique dans la science des relations internationales : tout est possible, *Revue Camerounaise d'Études Internationales*, n° 002, 2009, pp. 7-28, p. 10.

Jackson. Pour ce dernier, la souveraineté positive « *présuppose que les gouvernements possèdent les capacités qui leur permettent d'être maîtres d'eux-mêmes* »⁵¹ ; et donc, de pouvoir exercer la « puissance publique » sur le territoire entier de l'État et subvenir aux besoins quotidiens des populations. À prendre au mot cette vision de Jackson, on déduira de la réalité empirique des États du lac Tchad qu'ils ont longtemps été souverainement « *insubstantiels* »⁵² dans la gestion de leurs marges territoriales. Si par principe leur souveraineté devrait se vivre dans leur disponibilité à faire régner l'ordre et la sécurité de manière verticale, à partir d'un centre d'impulsion hégémonique qui incarne la légitimité et l'autorité nécessaires pour soumettre les périphéries indociles, il faut constater que tel n'a pas toujours été le cas partout. C'est donc sous le prisme de la « *souveraineté opérationnelle* »⁵³ que l'on découvre l'État et ses manifestations au quotidien. En partant du retranchement historiquement dommageable des États de la zone, la FMM anti-BH sert d'instrument de redéfinition du rapport de ces États aux populations locales. Cette redéfinition est opérée à travers la réinscription de la question du développement socioéconomique sur l'agenda politique de chaque État, d'une part, et le redéploiement progressif des appareils administratifs aux périphéries de chaque territoire national des États concernés, d'autre part.

II.1- Boko Haram et le retour d'un État pro-développement social

L'une des façons à travers lesquelles les États du lac Tchad ont choisi de reconquérir leurs marges territoriales est justement le développement social. Cette option vise à redéployer l'État dans les zones du lac Tchad longtemps oubliées, afin d'y réinstaller une logique de fonctionnement normal de chacun de ces États. Dans ce sens, les États ont pris conscience de ce que la réussite du combat contre BH ne se limitait pas à la seule dimension militaire. Elle passe aussi par une dimension socioéconomique qui concrétise le retour de l'État comme acteur de développement social et pourvoyeur de services sociaux de base pour les populations. Il convient de rappeler que l'État africain doit sa pertinence et sa substance à sa viabilité sociale, à

⁵¹ Jackson Robert, *Quasi-States: Sovereignty, International Relations and the Third World*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990, p. 29.

⁵² Mathieu Xavier, *Souveraineté. Evolution conceptuelle d'une notion-clé*, in Battistella Dario, *Relations Internationales. Bilan et perspectives*, Ellipses, Paris, 2013, pp. 195-215, p. 198.

⁵³ Laïdi Zaki, *La grande perturbation*, Flammarion, Paris, 2004, p. 67.

son rôle socio-économique, à sa capacité à apporter des solutions aux problèmes quotidiens, ainsi qu'aux garanties qu'il peut offrir en termes de sécurité à ses populations. Justement, la réalité du bassin du lac Tchad démontre que les États ont longtemps été des opérateurs d'un développement inégal, au point où la zone est demeurée dans un profond enclavement qui a donné le sentiment que « *c'est une zone entièrement à part* ».

À la faveur de la contre-insurrection face à BH, les gouvernements du bassin du Lac Tchad ont alors dû reprendre la question du développement local pour regagner les cœurs de la population. Certes, tout va varier d'un État à l'autre. Mais, dans l'ensemble, des mesures globales vont être amorcées pour faciliter le retour des administrations et des services des outils de désenclavement de la zone. Au Cameroun par exemple, le gouvernement a décidé d'un plan de développement d'urgence pour les régions du Grand nord. Ce plan prévoit justement la (re)construction de nombreuses écoles, hôpitaux et infrastructures routières dont l'objectif est de renouer le contact avec une population locale longtemps désemparée et abandonnée à elle-même. Par ailleurs, l'Agence Française de Développement (AFD) a pris une *Initiative Bassin du lac Tchad*, d'un montant de 35 millions d'euros qui vise à « *renforcer l'autonomie des populations frappées par la crise de Boko Haram* »⁵⁴ sur l'ensemble de la zone. Plus largement, les États du Bassin du lac Tchad ont choisi de relancer l'activité commerciale entre eux, afin de fluidifier les flux de personnes et de biens et repousser le plus loin possible les terroristes. Dans cette perspective, les ONG *Oxfam* et *International Crisis Group* dans leurs rapports 2017 et 2016 respectivement nous rapportent que des mesures fortes ont été prises de part et d'autre par les États du Bassin du lac Tchad afin de redynamiser les secteurs agricole et industriel, avec un accent sur les activités pastorales et halieutiques⁵⁵.

En toute considération, les initiatives en faveur du désenclavement de la zone du lac Tchad traduisent une posture étatique de reconquête (non militaire) des

⁵⁴Rioux Rémy, La lutte contre Boko Haram passe aussi par le développement, 2016. Disponible sur http://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/08/09/remy-rioux-la-lutte-contre-boko-haram-passe-aussi-par-le-developpement_4980205_3212.html.

⁵⁵Rapport des ONG Oxfam (2017), L'or rouge et la pêche dans le bassin du lac Tchad, note d'information, février, disponible sur https://www.oxfamfrance.org/sites/default/files/file_attachments/bn-red-gold-fishing-lake-chad-010217-fr_1.pdf. et International Crisis Group, op. cit.

espaces territoriaux longtemps isolés par les autorités centrales des pays respectifs. La finalité est certainement de redessiner le visage de l'État et de redynamiser, auprès des populations, le sentiment d'appartenance nationale. Dans une perspective sociologique, la mise en valeur du développement social constitue un argument de (re)légitimation des États, dans la mesure où justement BH a « prospéré dans un contexte de paupérisation, d'affaiblissement des autorités traditionnelles et de contestation grandissante de la légitimité de l'État »⁵⁶. La misère sociale a servi d'instrument d'accélération de l'endoctrinement et l'enrôlement des jeunes désœuvrés de la sous-région. Ainsi, lorsque l'État redéploie le développement socioéconomique, il vise à mettre clairement un terme à l'argument de l'État « anti-développement »⁵⁷ qui s'est souvent appliquée à l'ensemble des États du bassin du lac Tchad. En termes de bilan, il est difficile pour l'instant d'évaluer la réalité de l'évolution sociale dans cette zone, vu que la guerre continue. Mais, on ne saurait ignorer la détermination manifeste des gouvernements dans ce sens.

II.2- Le redéploiement administratif des différents États autour du lac Tchad

En plus du développement socioéconomique, la réinvention de l'exercice de la puissance publique par les États du bassin du lac Tchad en situation de lutte contre le terrorisme de BH se fait à travers la résurrection de nombreux services administratifs des États concernés. Les exactions de BH ont accéléré la fermeture de plusieurs administrations au Nigéria, au Cameroun ou relativement moins au Tchad. Écoles, commissariats de police, brigades de gendarmerie, bases militaires, centres de santé, services publics divers, etc. En fait, au Nigéria comme au Cameroun, le premier objectif de BH a été de discréditer les administrations publiques auprès de la population, en mobilisant un référentiel discursif confondant religion islamique et politique publique d'orientation sociale. En insistant sur la dénonciation d'une élite nigériane corrompue et impie, BH a su « populariser » l'idée de la « malédiction » de l'école dite « occidentale », pour rendre l'État et ses administrations responsables de la déroute collective des peuples. À ses yeux, les masses populaires gagneraient à renverser cette « école occidentale » pour se contenter de l'école religieuse,

⁵⁶ Pérouse de Montclos Marc-Antoine, Boko Haram et la mise en récit du terrorisme au « Sahelistan ». Une perspective historique, *Afrique contemporaine* 2015/3 (n° 255), p. 21-41, p. 37.

⁵⁷ Bach Daniel, op. cit., p. 50.

d'obédience musulmane, afin d'obtenir le succès ici-bas et davantage dans l'au-delà. Bien entendu, les actions spectaculaires de BH telles que les prises d'otages, les assassinats de masse, les attentats kamikazes, les dépôts de mines explosives, les vols de bétail et les destructions de villages entiers çà et là ont contraint plusieurs administrations étatiques à fermer, laissant parfois les populations aux abois, sans interlocuteurs crédibles. Une fois que le combat anti-BH est lancé, les États ont cherché en priorité à renverser le sens de la peur avant d'envisager la réinstallation des administrations officielles. En réalité, l'objectif est de rétablir le « contrat social » qui unit les peuples à leurs gouvernants respectifs.

À ce jour, il est prématuré de faire un bilan de ce redéploiement progressif des administrations aux marges territoriales constitutives du bassin du lac Tchad. La situation évolue selon chaque État et suivant le degré d'impact des actes de guerre posés à la fois par l'insurrection BH et la contre-insurrection de chacun des États et de la FMM elle-même. En toute considération, il convient de dire que tant au Nigéria, au Tchad, au Niger qu'au Cameroun, l'on a procédé prioritairement à redéployer le commandement militaire et territorial, afin de maîtriser la dynamique sécuritaire en situation de fragilité. L'objectif est évidemment de redessiner au préalable une atmosphère de confiance pouvant susciter l'investissement public et privé et dynamiser les activités transfrontalières telles que le commerce et le transport.

Conclusion

Cette réflexion se veut productrice d'un apport analytique alternatif aux approches traditionnelles qui ont souvent guidé la compréhension du phénomène Boko Haram dans le bassin du lac Tchad. En partant de la non-exhaustivité dans l'explication du sort de la souveraineté des États du bassin du lac Tchad sous la pression de BH à travers les catégories « *faillite* » ou « *fragilité* », il s'est agi d'en élargir la compréhension en recourant au « *principe de contextualisation* ». Ce dernier permet de ne pas « *séparer [...] les idées de leur inscription dans le contexte d'énonciation* »⁵⁸. Pour cela, nous avons voulu démêler la compréhension de la lutte

⁵⁸ Caré Sébastien et Châton Gwendal, Néolibéralisme(s) et Démocratie(s), *Revue de Philosophie Economique*, n° 1, vol. 17, 2016, pp. 3-20, p. 8.

contre BH des assignations qui l'envisagent toujours suivant une approche bureaucratique des États du bassin du lac Tchad. À notre sens, cet État n'est pas encore totalement « accompli » et « terminé » comme son homologue européen et américain. Une démarche « *expérencée* » (Edgard Morin) fait plutôt valoir l'idée que ces États demeurent à cheval entre « modernité bureaucratique » et « résistance traditionnelle ». Suivant cette dichotomie, la compréhension du combat contre BH permet de mettre en valeur des « *chances* » de transformation de la souveraineté, à travers des actions de puissance publique de chaque État concerné et la reprise en main progressive de la gestion de la violence légitime. En fait, il apparaît que BH a offert une « noble » opportunité à ces États de prendre conscience de leur être et de leur nature réelle : des États qui ne maîtrisent pas leurs territoires, leurs populations et leurs institutions. Ils exploitent alors BH pour reconquérir leurs marges territoriales et rétablir un minimum de fidélité dans la manifestation des allégeances citoyennes par les populations locales. Autant le dire, notre démarche se veut optimiste et relativiste. Elle tient compte de la situation transitoire de l'institution étatique dans le bassin du lac Tchad et opère BH comme une véritable situation de « crise », qui déclenche une perspective de renforcement des souverainetés et de rétablissement de l'autorité étatique aux périphéries longtemps marginalisées par les pouvoirs centraux de chacun de ces États. Restera à traiter la question de la gouvernance post-Boko Haram de la sous-région lac Tchad, où des velléités de concurrence entre États peuvent naître pour « récompenser » proportionnellement les efforts de libération de la zone déployés par chaque État.